



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 127 de la liste préliminaire*
Administration de la justice
à l'Organisation des Nations Unies

Administration de la justice au Secrétariat : résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2003 et 2004; et statistiques sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/258 (par. 5, sect. XI) priant le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. À cette fin, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/60/72 et Corr.1) faisait le point sur les travaux de la Commission pour 2003 et 2004. Le présent rapport fait le point des travaux de toutes les commissions paritaires tenus à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2005. À des fins de comparaison, il présente les données de 2005 par rapport à celles de 2004. Pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 57/307, il est également donné dans le rapport des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les travaux du Groupe des conseils. Dans ce contexte, le rapport susmentionné du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat fournissait des renseignements sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils en 2004. Le présent rapport fournit ces renseignements pour 2005.

* A/61/50 et Corr.1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/258 (par. 5, sect. XI), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. Comme suite à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/60/72 et Corr.1) faisait le point des travaux de toutes les commissions paritaires de recours tenus à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2003 et 2004. Le présent rapport fournit des renseignements et des données chiffrés sur les travaux des commissions paritaires en 2005.

2. Dans sa résolution 57/307 (par. 21), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur l'administration de la justice au Secrétariat des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les activités du Groupe des conseils. En réponse à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat a fourni des renseignements sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils en 2004. Le présent rapport fournit ces renseignements pour 2005.

A. Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours

3. On trouvera au tableau 1 ci-après des renseignements chiffrés et sous forme de graphiques sur les travaux des commissions paritaires de recours à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2004 et 2005, à savoir le nombre de recours et de demandes de suspension déposés et sur lesquels il a été statué¹ durant ces années.

4. Comme il ressort des chiffres figurant au tableau 1, le nombre de recours introduits auprès des commissions paritaires a augmenté en 2005. La Commission paritaire de New York a reçu 57 recours de plus, soit une forte hausse de 136 %. La Commission de Genève a reçu un peu plus de recours qu'en 2004; celle de Vienne en a reçu 3 de plus, soit une hausse de 150 %; celle de Nairobi, 10 recours de plus, soit une hausse de 166 %.

5. Une autre différence entre les deux années à l'examen est le nombre d'affaires sur lesquelles les commissions paritaires ont statué en 2005. Les commissions paritaires de New York et de Genève ont statué sur moins d'affaires en 2005 qu'en 2004. Pour être plus précis, le nombre de recours sur lesquels New York a statué a diminué de 10 % en 2005, et la baisse est de 26 % pour les recours sur lesquels la Commission paritaire de recours de Genève a statué. Les diminutions résultaient directement de l'explosion du nombre des affaires disciplinaires qui ont été renvoyées à ces commissions en 2005 et qui ont eu la priorité sur les recours (voir également par. 7 plus bas). La Commission paritaire de recours de Vienne a statué sur 7 recours de moins en 2005 qu'en 2004, soit une baisse de 88 %, et pour la

¹ L'expression « sur lesquels il a été statué » s'emploie dans le cadre des recours que la Commission paritaire a fini de traiter. Il se peut donc que les chiffres tiennent compte des recours qui ont été introduits au cours d'une année précédente et sur lesquels il a été statué ultérieurement en raison du retard accumulé dans le traitement des affaires. C'est pourquoi le nombre des recours introduits est parfois plus élevé que celui des recours sur lesquels il a été statué.

Commission paritaire de recours de Nairobi, il y a eu 13 recours de plus en 2005 qu'en 2004, soit une hausse de 163 %.

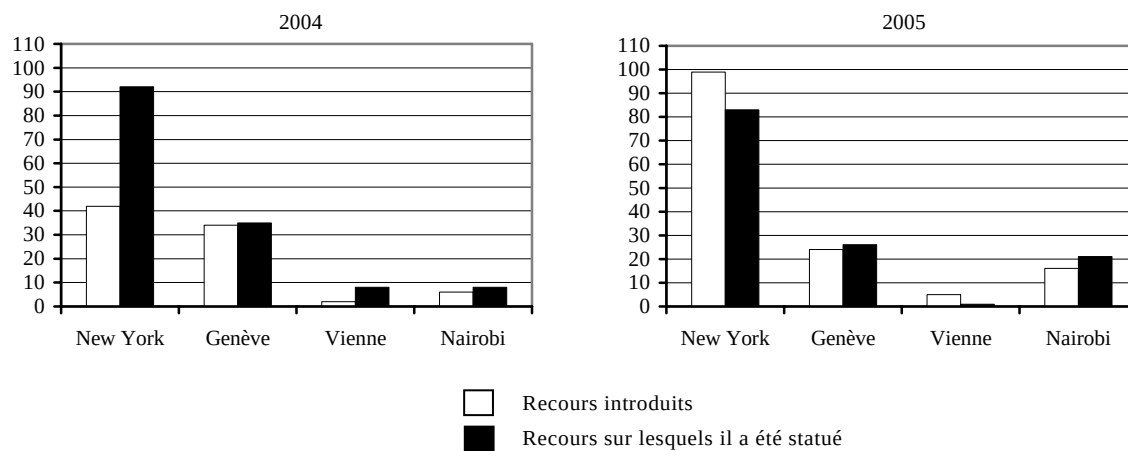
6. Quant au nombre de recours et d'affaires disciplinaires pendants à la fin de la période à l'examen, il y avait 4 recours pendants à Vienne, 9 à Nairobi et 33 à Genève où il y avait aussi 18 affaires disciplinaires pendants. Pour le nombre de recours pendants, New York vient toujours en tête, l'arriéré ayant cependant beaucoup diminué, tombant de 117 affaires pendants en 2003 à 69 fin 2004. À la fin de 2005, le nombre de recours pendants à la Commission de New York était de 85 (chiffre qui inclut les 232 recours contestant la même décision administrative et qui comptent donc pour un seul). Cette commission avait également 18 affaires disciplinaires pendants à la fin de 2005.

7. Les affaires disciplinaires passent également par les secrétariats des commissions paritaires de recours et sont toujours examinées en priorité. En 2005, le Comité paritaire de discipline de New York a examiné 14 affaires disciplinaires sur les 22 qui lui avaient été renvoyées, celui de Genève en a examiné 4 (sur 19) et celui de Nairobi 1. Aucune affaire n'a été déposée devant le Comité de Vienne en 2005.

Tableau 1
**Nombre de recours et demandes de suspension déposés
sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions
paritaires de recours en 2004 et 2005**

<i>Commissions paritaires de recours permanentes</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>Pourcentage des différences constatées</i>
New York : recours introduits	42 ^a	99	+136
New York : recours sur lesquels il a été statué	92	83	-10
Genève : recours introduits	34	24	-29
Genève : recours sur lesquels il a été statué	35	26	-26
Vienne : recours introduits	2	5	+150
Vienne : recours sur lesquels il a été statué	8	1	-88
Nairobi : recours introduits	6	16	+166
Nairobi : recours sur lesquels il a été statué	8	21	+163

^a Un des recours porte sur 232 affaires de contestation de la même décision administrative, dont 149 ont été introduites auprès de la Commission paritaire de recours le 26 décembre 2003; toutefois, le secrétariat de la Commission leur a attribué des numéros de 2004.



8. Le tableau 2 ci-dessous fournit des renseignements chiffrés et sous forme de graphiques sur la suite donnée par le Secrétaire général aux rapports présentés Programme d'action des commissions paritaires de recours pour 2004 et 2005.

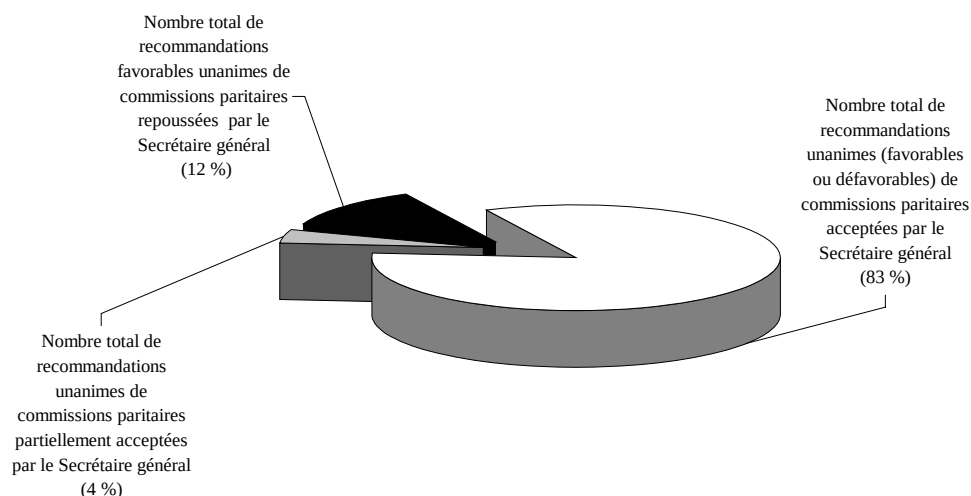
Tableau 2

Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2004 et 2005

2004

<i>Provenance des rapports de commissions paritaires</i>	<i>Nombre total de décisions faisant suite aux rapports</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimes de commissions paritaires</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimes de commissions paritaires intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimes de commissions paritaires partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations favorables unanimes de commissions paritaires repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations défavorables unanimes de commissions paritaires</i>
New York	60	59	48 (81 %)	3 (5 %)	7 (12 %)	37 (63 %)
Genève	15	15	14 (93 %)	–	1 (7 %)	11 (73 %)
Vienne	5	5	4 (80 %)	–	1 (20 %)	3 (60 %)
Nairobi	5	5	4 (80 %)	–	1 (20 %)	2 (40 %)
Total	85	84	70 (83 %)	3 (4 %)	10 (12 %)	53 (63 %)

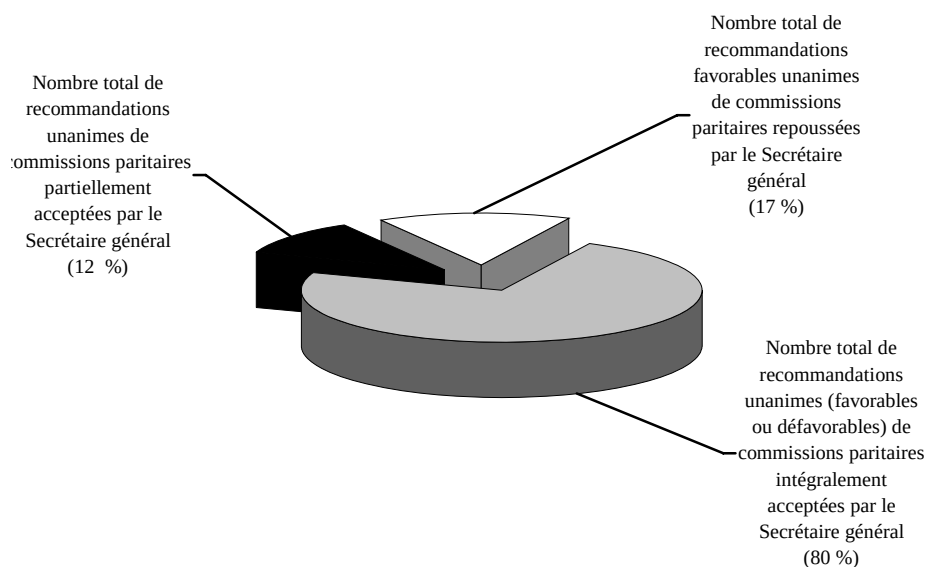
87 % (recommandations intégralement et partiellement acceptées)



2005

<i>Provenance des rapports de commissions paritaires</i>	<i>Nombre total de décisions faisant suite aux rapports</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimement de commissions paritaires</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimement de commissions paritaires intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations unanimement de commissions paritaires partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations favorables unanimement de commissions paritaires repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Nombre total de recommandations défavorables unanimement de commissions paritaires</i>
New York	91	88	71 (81 %)	11 (13 %)	8 (9 %)	35 (40 %)
Genève	17	17	14 (82 %)	1 (6 %)	3 (18 %)	12 (71 %)
Vienne	4	4	4 (100 %)	–	–	3 (75 %)
Nairobi	17	17	12 (71 %)	3 (18 %)	(12 %)	10 (59 %)
Total	129	126	101 (80 %)	15 (12 %)	22 (17 %)	60 (48 %)

92 % (recommandations acceptées
intégralement ou partiellement)



9. Comme il ressort du tableau 2 des chiffres y figurant pour 2004 et 2005, le pourcentage de recommandations unanimes de commissions paritaires acceptées intégralement ou partiellement par le Secrétaire général a progressé (87 % pour 2004 et 92 % pour 2005). Le pourcentage de recommandations unanimes favorables aux fonctionnaires ayant introduit le recours qui ont été repoussées par le Secrétaire

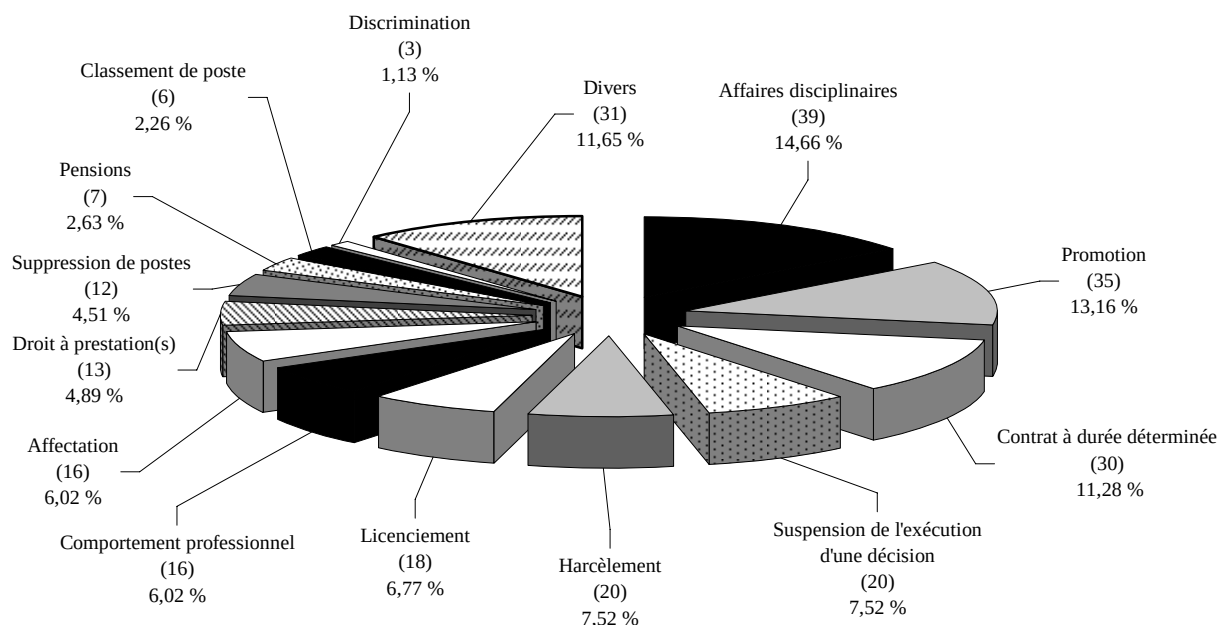
général est assez faible pour l'une comme pour l'autre année (12 % en 2004 et 17 % en 2005).

10. Cet état des choses est conforme au principe exprès du Secrétaire général qui est d'accepter normalement les recommandations unanimes à moins qu'il n'y ait un motif d'ordre juridique ou réglementaire de ne pas le faire. Si tel est le cas, la décision du Secrétaire général est assortie d'un exposé détaillé des motifs pour lesquels la recommandation a été repoussée – la plupart du temps, il s'agit d'une application erronée de la législation ou de la réglementation par la Commission paritaire ou encore d'une enquête incorrectement menée, dont les conclusions ne sont pas corroborées par les éléments de preuve disponibles. Les membres des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline bénéficiant désormais d'une formation plus étoffée au droit applicable et à la réglementation de l'Organisation, et la jurisprudence récente du Tribunal administratif (jugements rendus depuis 1980) pouvant être consultée sur le Web, on peut espérer que les recommandations unanimes seront plus solidement fondées sur les éléments de preuve disponibles, qu'elles seront conformes au droit applicable et que la proportion de celles qui pourront être acceptées augmentera donc. Le Secrétaire général resterait néanmoins habilité à repousser une recommandation unanime de commission paritaire de recours, à sa bonne appréciation, dans l'intérêt de l'Organisation.

B. Statistiques concernant l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils

11. En 2005, 266 nouvelles affaires au total ont été portées devant le Groupe des conseils à New York, contre 224 en 2004, soit une hausse de 18,75 %. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, il s'agissait essentiellement d'affaires disciplinaires (14,66 %), d'affaires concernant des promotions (13,16 %) et de non-renouvellement de contrat (11,28 %). Il importe de noter que les affaires disciplinaires exigent un travail considérable.

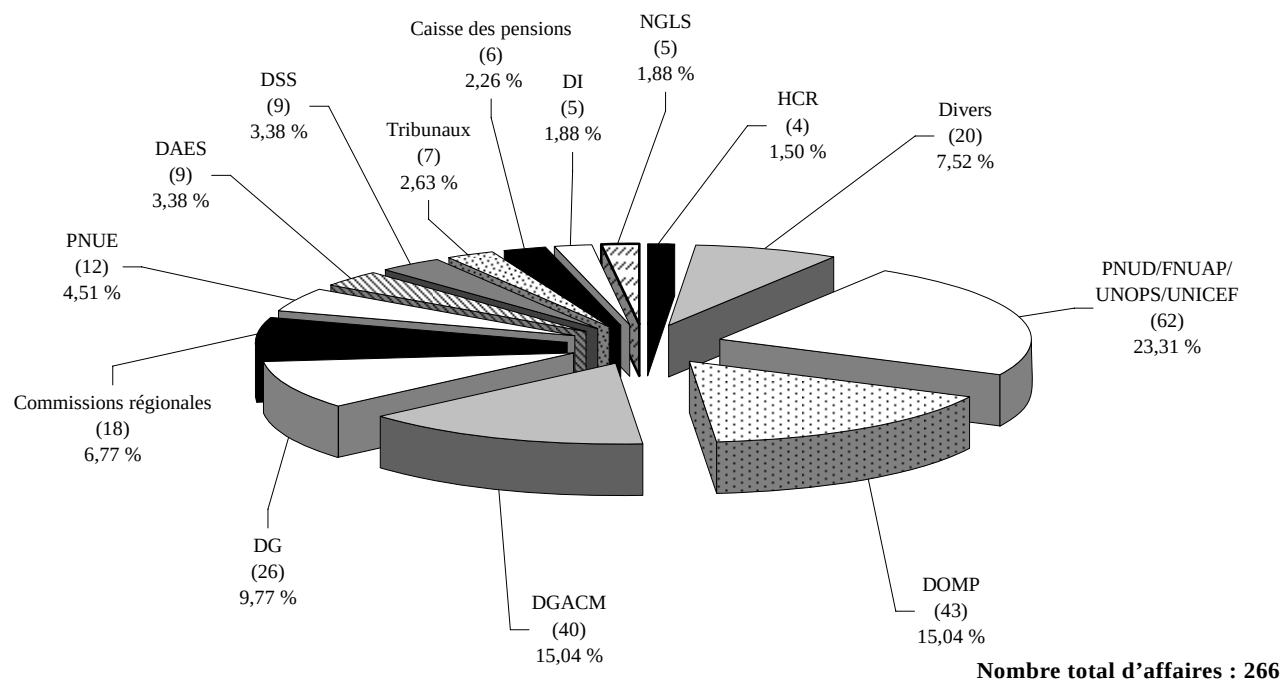
Tableau 3
**Nombre d'affaires traitées par le Groupe des conseils en 2004
 et répartition par objet**



Nombre total d'affaires : 266

12. Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, bon nombre des demandes d'assistance adressées au Groupe des conseils de New York en 2005 émanaient de fonctionnaires des départements ou organismes dont les activités se situent sur le terrain, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

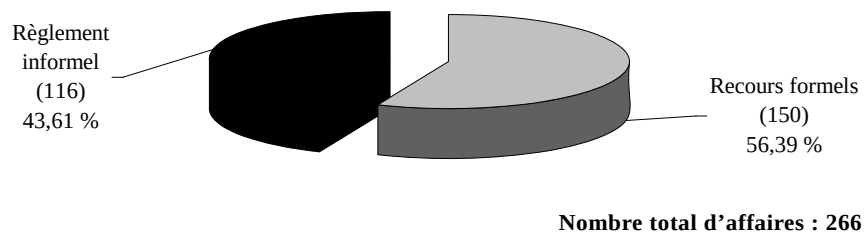
Tableau 4
Départements/organismes dans lesquels ont pris naissance
la plupart des affaires^a



^a HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; DG : Département de la gestion; DSS : Département de la sûreté et de la sécurité; DGACM : Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; DI : Département de l'information; DAES : Département des affaires économiques et sociales; DOMP : Département des opérations de maintien de la paix; NGLS : Service de liaison avec les organisations non gouvernementales; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

13. Sur les 266 affaires nouvelles en 2005, 116 (soit 43,61 %) ont été réglées de façon informelle et 150 (soit 56,39 %) ont fait l'objet d'une procédure de recours formelle (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5
Nouvelles affaires en 2005 : règlement informel et recours formels



14. L'Assemblée générale jugera peut-être bon de prendre note du présent rapport.